CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-4/16

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : RIGAULT Pierre

OBJET: Avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2008-2010 visant à formaliser le soutien du

Département au fonctionnement global de l'association pour l'Accueil des gens du voyage dans

le Nord de la Seine-et-Marne (A.G.D.V. 77).

La convention d'objectifs triennale visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de l'association pour l'Accueil des gens du voyage dans le nord de la Seine-et-Marne a été signée en 2008. Il convient aujourd'hui de se prononcer sur l'attribution de la subvention réservée à cette association pour l'année 2010 et d'établir en conséquence un avenant en précisant le montant et les modalités de son intervention en lien avec les maisons départementales des solidarités du Nord du département, qui concentrent la part la plus importante de la population de gens du voyage.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° 4/01 du Conseil général en date du 30 juin 2008, approuvant la convention d'objectifs triennale visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de l'association pour l'Accueil des gens du voyage dans le Nord de la Seine-et-Marne,

VU la délibération n° 4/03 du Conseil général en date du 20 novembre 2009 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'objectifs triennale visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de l'association pour l'Accueil des gens du voyage dans le Nord de la Seine-et-Marne,

VU la délibération n° 7/01 du Conseil général en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer au titre de l'année 2010 à l'association pour l'Accueil des gens du voyage dans le Nord de la Seine-et-Marne (A.G.D.V. 77) une subvention d'un montant de **92 200 €** qui sera prélevée sur le programme "actions d'insertion sociale et médico-sociale", opération "actions d'insertion sociale et médico-sociale".

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs triennale signée avec l'association A.G.D.V. 77, tel que joint en annexe de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ